

Loi pour faire droit à Fanny Mayer.

Loi pour faire droit à Joseph-Albert-Georges Lachance.

Loi modifiant la Loi des territoires du Nord-Ouest.

Loi modifiant la Loi des pensions.

Loi tendant à accorder à Sa Majesté certaines sommes de deniers pour le service public de l'année financière finissant le 31 mars 1928.

A ces bills la sanction royale est donnée par le greffier du Sénat dans les termes suivants:

"Au nom de Sa Majesté le très honorable député de Son Excellence le Gouverneur général, sanctionne ces bills."

Alors l'honorable Orateur de la Chambre des communes adresse la parole au très honorable député de Son Excellence comme suit—

Qu'il plaise à Votre Honneur:

Les Communes du Canada ont voté certains subsides nécessaires pour permettre au gouvernement de faire face aux dépenses du service public.

Au nom des Communes je présente à Votre Honneur le bill suivant:—

Loi allouant à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le service public de l'année financière expirant le 31 mars 1928.

Que je prie humblement Votre Honneur de sanctionner.

A ce bill, la sanction royale a été donnée par le greffier du Sénat, par ordre de Son Honneur, dans les termes suivants:—

"Au nom de Sa Majesté, le très honorable député de Son Excellence le Gouverneur général remercie ses loyaux sujets, accepte leur bienveillance et sanctionne ce bill."

#### DISCOURS DU GOUVERNEUR GENERAL

Après quoi, il plaît au très honorable député de Son Excellence le Gouverneur général de clore la première session de la seizième législature du Canada par le discours suivant:

Honorables membres du Sénat,

Membres de la Chambre des communes,

Je tiens à vous témoigner mon appréciation pour l'empressement que vous avez apporté à l'accomplissement de votre tâche au cours d'une session remarquable par l'adoption d'un grand nombre de lois importantes. La modification du règlement de la Chambre des communes aidera dorénavant à faciliter et à expédier la conduite des affaires parlementaires.

Les projets ministériels importants qui avaient été adoptés par la Chambre des communes lors de la dernière session, mais n'étaient pas devenus lois, ont maintenant été approuvés par les deux Chambres et ont reçu la sanction royale. Ils comprennent, sous réserve de la coopération des provinces, l'établissement de prêts hypothécaires à long terme pour les cultivateurs, la création de pensions de vieillesse. La loi des grains du Canada a été modifiée de manière à promouvoir les intérêts des producteurs de grain; des modifications importantes ont été apportées à la législation régissant le commerce des bestiaux.

L'état de plus en plus satisfaisant des bénéfices nets du Chemin de fer National-Canadien est une preuve manifeste de l'expansion du commerce et de l'industrie. L'extension de cette voie ferrée par l'adoption d'un vaste plan d'embranchements rendra possible le progrès de localités qui, jusqu'ici, ont été privées d'un service ferroviaire. Des mesures nouvelles ont été prises pour continuer les travaux du chemin de fer de la baie d'Hudson. L'entente concernant l'émission des obligations du Grand-Tronc-Pacifique a été approuvée.

L'expansion de notre commerce, qui pénètre rapidement les divers marchés du monde, est en outre démontrée par l'importation croissante des matières premières et une augmentation correspondante dans la vente à l'étranger des produits de nos manufactures. Notre exportation des produits comestibles continue d'être satisfaisante. Des mesures ont été prises pour seconder l'Empire Marketing Board en aidant sensiblement au placement des produits canadiens sur les marchés de la Grande-Bretagne. Des arrangements sont presque conclus pour l'établissement d'un meilleur service de vapeurs avec les Antilles anglaises.

L'examen tout de bienveillance, que vous avez accordé aux conclusions de la Commission royale qui s'est enquis de l'état des affaires dans les Provinces maritimes et vous a fait rapport, a été agréé avec bonheur par tout le Dominion. Les octrois considérables accordés à ces provinces, la réduction des tarifs de marchandises, l'encouragement donné à la production du combustible domestique provenant des houillères canadiennes, la création du poste de sous-ministre des pêcheries et l'institution de commissions pour administrer les ports d'Halifax et de Saint-Jean, ajoutés aux autres mesures d'administration projetées par suite des propositions de la Commission Duncan, contribueront réellement, nous en avons la ferme confiance, à promouvoir la prospérité économique de la Nouvelle-Ecosse, du Nouveau-Brunswick et de l'île du Prince-Edouard ainsi que le bien-être et l'union de tous les éléments du Dominion.

La sauvegarde des revenus de l'Etat est devenue plus efficace par l'application des peines plus sévères pour infraction aux lois et par la fusion des départements des douanes, de l'accise et de la taxe sur le revenu en un seul ministère connu sous le nom de ministère du Revenu National.

Des modifications qui auront pour résultat de protéger davantage les intérêts du peuple ont été apportées aux lois des assurances, des prêts et des compagnies fiduciaires.

Certaines modifications importantes pour les anciens soldats, apportées à la loi des pensions, prolongent de sept à neuf ans les délais pour la production des réclamations et autorisent un deuxième appel dans les cas où de nouveaux faits sont mis au jour.

La situation des fonctionnaires et employés de l'administration a été améliorée quant à leurs traitements et à leur pension de retraite.

Un Comité national a été constitué afin de collaborer à la célébration du sixantième anniversaire de la Confédération et il devra organiser, de concert avec les provinces, une fête digne de cette étape importante dans notre vie nationale. Rien ne saurait mieux convenir à cette commémoration que la création de la Commission du district Fédéral, avec une juridiction et des pouvoirs accrus, pour parfaire l'embellissement de la capitale du Dominion.